

Des aides financières

La Ville apporte son soutien aux écoles de musique par une politique volontariste axée sur la diversité des publics. À ce titre, un dispositif prévoit des aides financières.

Aides financières de la Ville pour la pratique musicale dans une école de musique

Pour qui ?

Les personnes domiciliées à Strasbourg dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 750.

Quels montants ?

- 250 € pour un quotient de 0 à 350
 - 210 € pour un quotient de 351 à 550
 - 190 € pour un quotient de 551 à 750
 - 150 € pour un quotient de 751 à 900
- Cette aide ne peut pas dépasser 90% des frais d'écologie.

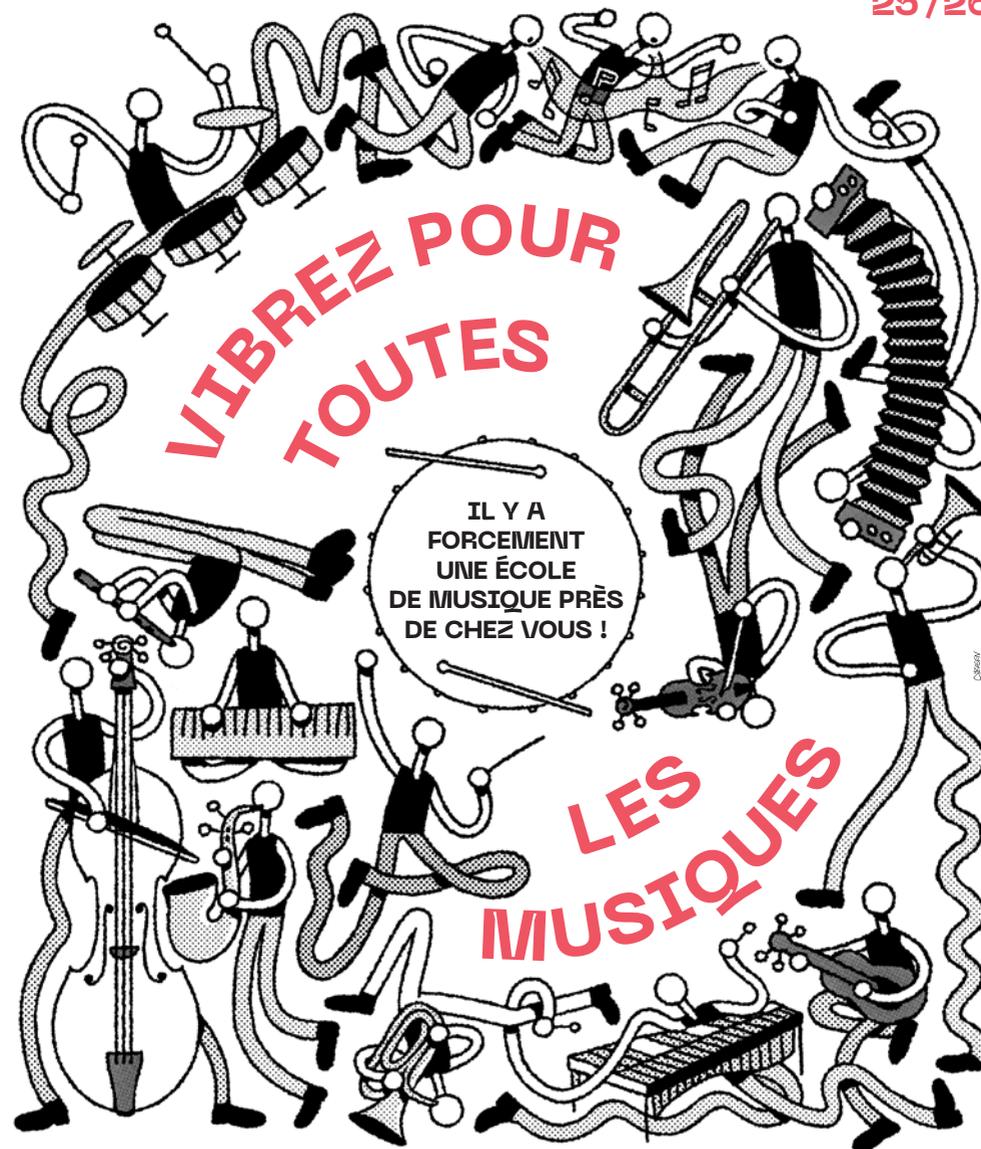
Exemple : Pour un cours d'éveil musical à 150 € l'année avec un quotient familial à 500 :

- Aide de 210 € dans la limite de 90% des frais d'inscription soit une aide de 135 €
- L'élève paiera donc 15€ pour l'année (150 € - 135 €)

Quelles modalités pratiques ?

Pour bénéficier de l'aide financière, l'élève renseigne un formulaire de demande auprès de l'école de musique au moment de l'inscription en présentant une attestation de quotient familial. L'élève ne paiera que la part qui restera à sa charge.

Renseignements auprès
de votre école de musique.
Formulaire de demande d'aide financière :



De 3 mois à 99 ans,
pratiquez avec nous !



Le réseau des écoles de musique de Strasbourg

La pratique musicale en amateur à Strasbourg est riche d'un réseau des écoles de musique associatives réparties dans différents quartiers de la ville. La musique est enseignée au sein de ce réseau par environ 200 professeurs à plus de 3 700 élèves. La qualité de l'enseignement artistique, la diversité de l'offre et la proximité des équipements (une école quasiment dans chaque quartier) font de ce réseau un véritable atout pour la ville.



Centre-ville

- **ADEMISC**
Association pour le Développement de l'École de Musique Strasbourg Centre
- **SAINT THOMAS**
École de musique Saint Thomas
- **CSC FOSSE DES 13**
École de musique du centre socio-culturel du Fossé des 13
- **LE PELICAN MUSICIEN**

Bourse – Esplanade Krutenau – Conseil des XV

- **CMIK**
Centre Musical de la Krutenau
- **CSC ARES**
École de musique du centre socio-culturel de l'Esplanade

Neudorf – Port du Rhin

- **CSC NEUDORF**
École de musique du centre socio-culturel de Neudorf

Meinau

- **PÔLE SUD**
École de musique de Pôle Sud

Neuhof

- **CSC NEUHOF**
École de musique du centre social et culturel du Neuhof
- **NEUHOF-STOCKFELD**
Association musicale et culturelle de Neuhof-Stockfeld

Koenigshoffen Montagne Verte

- **CSC KOENIGSHOFFEN**
École de musique du centre socio-culturel de Koenigshoffen Camille Claus
- **CSC MONTAGNE VERTE**
École de musique du centre socio-culturel de la Montagne Verte

Cronenbourg – HautePierre Poteries

- **AMC CRONENBOURG**
Association Musicale et Culturelle de Cronenbourg
- **CSC HAUTEPIERRE**
École de musique du centre social et culturel de HautePierre Le Galet

Robertsau – Wacken

- **CEMC ROBERTSAU**
Centre d'Éducation Musicale et Culturel de la Robertsau
- **HARMONIE CAECILIA**
École de musique de l'Orchestre d'harmonie de la Robertsau

Renseignements
auprès de votre
école de musique.

Formulaire
de demande
d'aide financière :



Des projets inter-écoles

Le réseau des écoles de musique permet aux élèves et professeurs de s'inscrire et de participer à des projets d'envergure. Ces dynamiques collectives sont ouvertes à des personnes extérieures aux écoles de musique en réglant des frais d'inscription (*renseignements complémentaires auprès des écoles référentes*).



Les orchestres partagés des écoles de musique et du conservatoire

→ L'orchestre symphonique DELIUS

Créé en 2019 sous l'impulsion de l'école de musique St Thomas en partenariat avec le conservatoire

- ↳ **Accès:** tout-e instrumentiste de niveau 2^e cycle minimum
- ↳ **Répétitions:** les mercredis hors vacances scolaires de 20h15 à 21h45
- ↳ **Lieu:** Cité de la musique et de la danse
- ↳ **Contact / renseignements:** école de musique St Thomas – direction@em-st-thomas.fr

→ Orchestres partagés pour les plus jeunes

Deux orchestres ont pour ambition de rassembler les enfants et les jeunes des écoles de musique et du CRR, pour donner à entendre un répertoire diversifié et de qualité qui, pédagogiquement, soit adapté aux jeunes musiciens participants.

- ↳ **Nouveau :** à partir de la rentrée 2025-2026, selon l'âge et le niveau de l'élève, une orientation pourra être proposée vers :
 - L'Orchestre partagé JUNIOR : les mercredis hors vacances scolaires de 13h30 à 14h30 et 4 samedis ou dimanches par an
 - Le Jeune Orchestre Partagé : les samedis matin (horaires précisés à la rentrée) et 4 samedis ou dimanches par an

- ↳ **Accès:** dès 8 ans, tout-e instrumentist-e ayant une pratique musicale d'au moins 2 ans
- ↳ **Répétitions:** les mercredis hors vacances scolaires de 13h30 à 14h30 et 4 samedis ou dimanches / an
- ↳ **Lieu:** CRR
- ↳ **Contact / renseignements:** orchestrepartagejunior@strasbourg.eu

Au Choeur du réseau

Chœur mixte adulte composé de choristes de tous horizons, répétant dans une ambiance conviviale, chaleureuse et néanmoins exigeante.

- ↳ **Direction:** Delphine LEVARAT
- ↳ **Accès:** ouvert à tous, pas de pré-requis
- ↳ **Répétitions:** les mardis de 19h15 à 21h15 et une fois par mois le samedi ou le dimanche
- ↳ **Lieu:** à l'école Sainte Madeleine
- ↳ **Contact / renseignements:** info@cmk-strasbourg.fr

